



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 4 AVRIL 2024 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Date de convocation : 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 7

Catherine BAUBRI à Jocelyne PELETTE ; Patrice BOUCHET à Anne DELAUNAY ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Jean-Marc REGNIER à Matthieu GUIHO ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Pierre-Michel MARCH à Micheline JULIEN

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et aux délibérations du Conseil municipal du 28 mai 2020 et du 28 septembre 2023 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 7 mars 2024.

Décision N° 6 du 08/03/2024 : Dans le cadre de la valorisation des déchets, vente des déchets ferreux à la SAS RFN RECYCLAGE – Camp de Fontenet – ZI les Silos – 17400 FONTENET pour un montant de 386,50 €.

Décision N° 7 du 15/03/2024 : Conclusion d'un bail professionnel avec le Dr Hervé BOCCARD pour l'occupation des locaux situés 1B allées d'Aussy, Maison de Santé Pluridisciplinaire, à compter du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 28 février 2030. Ce bail est conclu pour une période de 6 ans et il est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 750 €. L'indice de base à retenir pour la révision est celui de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'I.N.S.E.E. - 3^{ème} trimestre 2022 : 124,53. Le loyer n'est pas assujetti à la TVA.

Décision N° 8 du 15/03/2024 : Conclusion d'un bail professionnel avec le Dr Laurence DE NADAÏ pour l'occupation des locaux situés 1B allées d'Aussy, Maison de Santé Pluridisciplinaire, à compter du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 28 février 2030. Ce bail est conclu pour une période de 6 ans et il est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 500 €. L'indice de base à retenir pour la révision est celui de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'I.N.S.E.E. - 3^{ème} trimestre 2022 : 124,53. Le loyer n'est pas assujetti à la TVA.

Décision N° 9 du 15/03/2024 : Conclusion d'un bail professionnel avec le Dr Frédéric CAILLÈRE pour l'occupation des locaux situés 1B allées d'Aussy, Maison de Santé Pluridisciplinaire, à compter du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 28 février 2030. Ce bail est conclu pour une période de 6 ans et il est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 500 €. L'indice de base à retenir pour la révision est celui de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'I.N.S.E.E. - 3^{ème} trimestre 2022 : 124,53. Le loyer n'est pas assujetti à la TVA.

Décision N° 10 du 15/03/2024 : Conclusion d'un bail professionnel avec le Dr Jean-Luc JOURDAIN pour l'occupation des locaux situés 1B allées d'Aussy, Maison de Santé Pluridisciplinaire, à compter du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 28 février 2030. Ce bail est conclu pour une période de 6 ans et il est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 750 €. L'indice de base à retenir pour la révision est celui de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'I.N.S.E.E. - 3^{ème} trimestre 2022 : 124,53. Le loyer n'est pas assujetti à la TVA.

Décision N° 11 du 15/03/2024 : Afin de développer l'offre de sa boutique, le musée des Cordeliers :

- acquiert en cohérence avec les expositions temporaires et permanentes présentées :
 - 10 coffrets « Noël Santon, récits de guerre » édités par L'Angérien Libre comprenant 4 livres ; *Saint-Jean sous la botte, Des Heures qu'on n'oublie pas, Les Batailles de Saintonge et Charente-Maritime zone-est*. Ils sont proposés à la vente au prix de 30 € le coffret.
 - 200 affiches d'une reproduction d'une aquarelle réalisée par l'artiste angérienne Armelle Delaplace représentant une vue du musée depuis la cour, dont 1 exemplaire est utilisé comme article de présentation et 19 exemplaires sont mis de côté pour dons et cadeaux. L'affiche à l'unité est proposée à la vente au prix de 5 €.
- fait évoluer au regard du tarif des affiches vendues dans sa boutique, le prix des affiches Première Traversée du Sahara et des affiches de dessins d'Alexandre Iacovleff comme suit :
 - Affiche Traversée du Sahara : 5 € l'unité.
 - Affiches lithographies de Iacovleff : 5 € l'unité.
- retire du stock le dernier exemplaire resté invendu de la grande bougie, au vu de sa vétusté occasionnée par sa présentation en rayon depuis 2016

Les éléments tarifaires de l'ensemble de la régie de recette de l'établissement sont ainsi fixés :

Visite guidée individuelle (sur réservation pour la visite des réserves) :

- 5 € par personne jusqu'à 10 personnes (jusqu'à 5 personnes pour la visite des réserves),
- 2,50 € par personne pour les étudiants, les demandeurs d'emplois, les allocataires de minimas sociaux, les personnels de musée et membres de l'ICOM (Conseil International des Musées), les enseignants sur présentation du Pass éducation, les membres de la Maison des artistes sur présentation de leur carte, les adhérents de l'ADAM et de la Société d'Archéologie de Saint-Jean-d'Angély,
- Gratuité pour les moins de 6 ans.

Visite guidée de groupe et activité de médiation hors-les-murs (sur réservation) :

- 4 € par personne dès 11 personnes,
- 30 € pour les institutions spécialisées, les établissements scolaires et les centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély,
- Gratuité pour les établissements scolaires de Saint-Jean-d'Angély, les établissements scolaires participant au programme Graines d'artistes et PEAC, le Centre de loisirs de Beauief.

Activité de médiation in situ (sur réservation) :

- 5 € par personne,
- 20 € pour une carte fidélité de 5 activités.

Activité de médiation de la Micro-Folie :

- Gratuité pour toutes les activités excepté les visites guidées de groupe en faveur des institutions spécialisées, des établissements scolaires et des centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély,
- 30 € pour les visites guidées de groupe en faveur des institutions spécialisées, des établissements scolaires et des centres de loisirs hors Saint-Jean-d'Angély.

Boutique :

- Affiche exposition temporaire : 1,50 €,
- Affiche Doz format 40x60 prix public : 30 €,
- Affiche Doz format 40x60 prix professionnels : 20 €,
- Affiche Doz format A3 prix public : 15 €,
- Affiche Doz format A3 prix professionnels : 10 €,
- Affiche Première Traversée du Sahara : 5 €,
- Affiches lithographies Alexandre Jacovleff : 5 €,
- Affiche aquarelle : 5€
- Carnet d'écriture et de dessin : 8 €,
- Carte postale expéditions Citroën et histoire de la ville, petit format et grand format : 1 €,
- Carte postale Doz prix public : 2,50 €,
- Carte postale Doz prix professionnels : 1,50 €,
- Carte cartographie à plusieurs de Saint-Jean-d'Angély, prix public : 5 €,
- Carte cartographie à plusieurs de Saint-Jean-d'Angély, prix professionnels : 4,25 €,
- Coffret Ariane Audouin-Dubreuil, Les Croisières Citroën : 29 €,
- Coffret DVD, Blu-Ray et livre Croisière jaune : 40 €,
- Coffret Noël Santon : 30€,
- DVD Croisière jaune : 20 €,
- Éventail : 6 €,
- Livre Patrick Avrillas, Louis XIII, un roi de guerre à la conquête du pouvoir : 30 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière des sables : 35,50 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière Noire : 39 €,
- Livre Ariane Audouin-Dubreuil, La Croisière Jaune, 100 ans de Citroën : 35 €,
- Livre John Bateman et Armelle Delaplace, Balade à Saint-Jean-d'Angély, prix public : 18 €,
- Livre John Bateman et Armelle Delaplace, Balade à Saint-Jean-d'Angély, prix professionnels : 14€,
- Livre Gilles Bernard, Le Cognac, une fabuleuse aventure : 9,90 €,
- Livre Gilles Bernard et Michel Guillard, Les paysages du cognac : 45 €,
- Livre Jean-Pierre Bonnin, La vie aventureuse de Charlotte de la Trémoille : 22 €,
- Livre Jean Combes, Petite histoire de Saint-Jean-d'Angély, prix public : 9,90 €,
- Livre Patricia Crété, Seconde Guerre mondiale, histoire d'une guerre totale : 13,95 €,
- Livre Olivier Wieviorka, Histoire totale de la Seconde Guerre mondiale » : 29 €,
- Magnet exposition temporaire ou permanente : 4 €,
- Magnet Doz prix public : 4,50 €,
- Magnet Doz prix professionnels : 3 €,
- Marque-page métal : 6 €,
- Porte-clé autochenille : 7 €,
- Tote-bag : 12 €,
- Tote-bag en duo avec le carnet d'écriture et de dessin : 18 €.

Décision N° 12 du 19/03/2024 : Conclusion d'un bail dérogatoire avec le Dr Alain PICARD pour l'occupation des locaux situés 1B allées d'Aussy, Maison de Santé Pluridisciplinaire, à compter du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 31 août 2024. Ce bail est conclu pour une période de 6 mois et il est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 750 €. L'indice de base à retenir pour la révision est celui de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'I.N.S.E.E. - 3^{ème} trimestre 2022 : 124,53. Le loyer n'est pas assujéti à la TVA.

Décision N° 13 du 19/03/2024 : Conclusion d'un bail professionnel avec le Dr Vincent JEDAT pour l'occupation des locaux situés 1B allées d'Aussy, Maison de Santé Pluridisciplinaire, à compter du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 28 février 2030. Ce bail est conclu pour une période de 6 ans et il est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 750 €. L'indice de base à retenir pour la révision est celui de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'I.N.S.E.E. - 3^{ème} trimestre 2022 : 124,53. Le loyer n'est pas assujéti à la TVA.

Décision N° 14 du 19/03/2024 : Conclusion d'un bail professionnel avec le Dr Jean-Claude PLASSERAUD-DESGRANGES pour l'occupation des locaux situés 1B allées d'Aussy, Maison de Santé Pluridisciplinaire, à compter du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 28 février 2030. Ce bail est conclu pour une période de 6 ans et il est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 750 €. L'indice de base à retenir pour la révision est celui de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'I.N.S.E.E. - 3^{ème} trimestre 2022 : 124,53. Le loyer n'est pas assujéti à la TVA.

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal du 7 mars 2024.



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.